

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) MAC



STAGIAIRES

4 à 10 Participants

*Formation ouverte aux
Personnes en Situation de
Handicap*

*Moyen de compensation à étudier
avec le formateur*



PRÉ-REQUIS

Être titulaire du
certificat SST



INTERVENANT

Formateur SST certifié



TEXTES OFFICIELS

Art.R-4224-15 du Code
du Travail
Art.L441-4 et D441-1 du
Code de la Sécurité
Sociale



DURÉE

7 Heures



DATES

Nous consulter
DÉLAIS D'ACCÈS
15 jours minimum



LIEU

Dans nos locaux ou dans
les vôtres



TARIF

Nous consulter



CONTACT

03.28.58.77.77

securite@technifrance.fr



Le SST est un salarié de l'Entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise. Il est aussi acteur de la prévention dans son entreprise.



OBJECTIFS

- Maintenir et actualiser les compétences du SST définies dans le dernier Référentiel INRS
- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences au profit de la Santé et Sécurité au Travail



PROGRAMME DE LA FORMATION

- Analyse des pratiques et des Retours d'Expériences
- Actualisation des conduites à tenir et des techniques
- Adaptation de la formation selon les modifications du Référentiel National et des risques de l'Entreprise ou de l'Etablissement
- Rôle du SST dans la Santé et la Sécurité au Travail
- Conduite à tenir face à une situation d'accident :
 - Protéger
 - Examiner
 - Alerter ou Faire alerter
 - Secourir
- Conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
 - De protéger à prévenir
 - De faire alerter à informer
- Révision des gestes d'urgence



MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Visuels sur vidéo projecteur
- Plan d'intervention SST
- Mannequins de Secourisme (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateur de formation
- Remise d'un livret « mémo »



ÉVALUATION ET FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Évaluation formative tout au long de la formation.
- Cette évaluation donne droit, si elle est satisfaisante, à un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques.
- Le certificat SST est valable 24 mois au niveau national. Avant la fin de cette période, il convient au stagiaire de suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences pour prolonger la durée de validité du certificat de 24 mois. Avant la fin de cette période, il convient au stagiaire de suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences pour prolonger la durée de validité du certificat de 24 mois.